L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a informé la Chambre qu'il s'était rendu avec l'honorable M. Pelletier, ministre de l'Agriculture, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec l'adresse de cette Chambre en réponse au discours de Son Excellence, prononcé du trône, et qu'il a plû à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante:

Dufferin,

Honorables Messieurs du Sénat,

Recevez mes remerciements pour votre loyale adresse, et j'ai pleine confiance dans l'assurance que vous me donnez de prêter toute votre attention aux mesures qui seront trouvées nécessaires pour amender les lois existantes.

Hôtel du Gouvernement, Ottawa, 22 février, 1878.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à la Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit:

Dufferin.

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat de S. M. pour les Colonies au sujet de l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes du 16 avril dernier, demandant qu'une loi soit passée pour faire cesser, en Canada, l'opération du statut impérial de 1870, relatif à l'extradition des criminels fugitifs.

Hôtel du Gouvernement, Ottawa, 22 février, 1878.

Sir M. E. Hicks-Beach au comte de Dufferin.

Downing Street, 5 février, 1878.

(Copie—Canada.—No. 4.)

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 11 du 14 janvier, renfermant un compte-rendu, extrait d'un journal, d'un jugement rendu par le juge en chef de la cour du banc de la Reine d'Ontario, dans une cause d'extradition

plaidée devant lui.

Je prends occasion d'informer Votre Seigneurie que toute la question des relations d'extradition entre ce pays et les pays étrangers étant actuellement l'objet des études d'une commission royale, le gouvernement de Sa Majesté ne juge pas à propos pour le présent de prendre des mesures pour suspendre en Canada l'opération de l'acte d'extradition impérial de 1870, comme le demande l'adresse conjointe à la Reine, passée par le Sénat et la Chambre des Communes du Canada et transmise à mon prédécesseur par votre dépêche No. 112 du 18 avril dernier.

J'ai, etc.,

(Signé),

M. E. HICKS-BEACH.

Au Gouverneur-Général, le très-honorable comte de *Dufferin*, C.P.,G.C.M.G., C.C.B., etc., etc., etc.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.